



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 09 avril 2019 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 04 avril 2019

Étaient présents : Jacques BONNARDEL, Christian LAURENS, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Florent BUES, Cristel FRANCESCHI, Martine GROSPELLIER, Robert BOURCIER, Séverine BUES, Eric DUCHENNE, Marie-José NOUHAUD, Vanessa DEVELAY, Philippe DI MARCO, Nicolas TENOUX.

Étaient absents excusés :

Francis PIN : pouvoir à Christian ANDRES
Emmanuel MIEGGE : pouvoir à Robert BOURCIER
Magali GARNIER : pouvoir à Vanessa DEVELAY

Secrétaire de séance : Martine GROSPELLIER

Compte rendu des débats du Conseil Municipal du 25 février 2019 :
Approuvé à l'unanimité.

Ajout et retrait de points à l'ordre du jour :

Ajouts proposés :

- Motion pour le maintien des services de l'ONF.
- Enquête publique sur le projet de SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.
- Plan de financement et subvention pour la reconstruction de la Cabane des Casses.

Ajouts approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Vote du Budget Général 2019 :

Le montant de la dotation de l'État pour 2019 est maintenant connu et s'avère légèrement supérieur (+15 400 €) à ce qui avait été pris en compte lors des réunions de préparation du budget : Les 5% de dotation supplémentaire accordée aux communes nouvelles ainsi que la dotation Natura 2000 ont également été prises en compte : Les divers postes ont été conservés tels que décidés lors des réunions de préparation et il est proposé que les 15 400 € soient affectés en « imprévu ». L'excédent de fonctionnement prévu, qui s'élève à 130 000 €, a été transféré en investissement

Le Maire propose donc le Budget 2019 suivant :

Fonctionnement : 1 471 461 € Investissement : 779 469 €

Vote : 13 pour et une abstention

Il est rappelé que seuls les conseillers présents peuvent voter le budget.



Commune d'Abriès-Ristolas



2. Vote du Budget Eau Potable 2019 :

Le Maire propose le Budget Eau Potable 2019 suivant :

Fonctionnement : 159 564 € Investissement : 407 206 €

Vote : Approuvé à l'unanimité des conseillers présents (14 voix)

Il est rappelé que seuls les conseillers présents peuvent voter le budget.

3. Vote du Budget Camping 2019 :

Le Maire propose le Budget du camping de Valpréveyre suivant :

Fonctionnement : 29 535 € Investissement : 105 819 €

Note : Le camping de La Monta, qui est sous DSP (délégation de service public), n'a pas de budget.

Vote : Approuvé à l'unanimité des conseillers présents (14 voix)

Il est rappelé que seuls les conseillers présents peuvent voter le budget.

4. Vote du Budget Transport 2019 :

Le Maire propose le Budget de la Régie de Transport suivant:

Fonctionnement : 6 382 € Investissement 0 €

Vote : Approuvé à l'unanimité des conseillers présents (14 voix)

Il est rappelé que seuls les conseillers présents peuvent voter le budget.

5. Motion pour le maintien des services de l'ONF :

Le Maire expose les diverses difficultés rencontrées par l'ONF pour assurer ses obligations auprès des communes forestières, suite à des diminutions drastiques de son budget. Ces difficultés impactent directement la gestion durable de la forêt communale d'Abriès-Ristolas, qui représente 3300 hectares, ainsi que le revenu annuel récurrent des coupes de bois, qui est absolument essentiel pour équilibrer le budget communal.

Le Maire propose que la motion demandant le maintien en qualité et en quantité des services ONF soit votée afin d'être transmise à l'Etat :

Le texte de la motion est le suivant :

- Arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Maintien du régime forestier et ré-affirmation de la gestion de la forêt publique par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Vote : Approuvé à l'unanimité (17 voix)

6. Enquête publique sur le projet de SRADDET

La Région SUD a lancé une enquête publique sur son projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Les communes peuvent apporter leurs contributions à cette enquête publique sous réserve de prendre une délibération en ce sens et de la déposer sur le site internet dédié le 19 avril 2019 au plus tard.

Le Maire constate que le projet de SRADDET, essentiellement tourné vers les métropoles, amène de nombreuses incertitudes sur l'aménagement des territoires de montagne, et propose donc que la délibération suivante soit déposée :



Commune d'Abriès-Ristolas



La Commune d'Abriès-Ristolas, a été destinataire des observations déposées par

- Le Département des Hautes-Alpes
- L'Association des Maires de France (AMF), section départementale des Hautes-Alpes (AMF 05),
- La Communauté de Communes du Guillemois et du Queyras
- Monsieur Joël Giraud, Député des Hautes-Alpes
- Le réseau des Parc Naturels Régionaux de la Région SUD
- Le Parc Naturel Régional du Queyras

et apporte son soutien aux observations ainsi déposées par ces organisations dans le cadre de l'enquête publique.

Parmi ces observations, plusieurs intéressent plus particulièrement la Commune d'Abriès-Ristolas, dans sa condition de petite commune isolée, montagnarde, touristique et faisant partie du Parc Naturel Régional du Queyras.

- Le désenclavement des Hautes-Alpes par une intensification des liaisons routières et ferrées ainsi que par la prise en compte de la réalité du transport scolaire en montagne (distance, nombre d'utilisateurs, etc...).
- Une adaptation des normes constructives et thermiques aux réalités de la montagne, et un accompagnement financier afin de faciliter la construction et la rénovation des logements.
- Une aide particulière afin de permettre l'installation de jeunes habitants en résidence principale, en tenant en compte de la réalité des prix du foncier portés par le développement touristique.
- La possibilité d'une urbanisation raisonnée et vertueuse dans le cadre des PLU et des SCOT (la limite Natura 2000 de 300 m semble irréaliste en territoire de montagne).
- Une aide forte au maintien des services de proximité et des commerces de proximité.
- Une prise en compte systématique de la Loi Montagne dans le SRADDET
- La nécessité d'une solidarité de l'aval vers l'amont, c'est-à-dire des métropoles et centralités vers les communes de montagne,

Exemples :

La montagne est le château d'eau de la Région Sud : la solidarité aval-amont est nécessaire pour maintenir la quantité et la qualité des eaux, pour assurer la protection contre les inondations (GEMAPI), pour donner la capacité aux communes de montagnes de conserver un débit réservé pour leurs propres usages (population permanente et touristique, développement économique, etc...).

La montagne est un espace de respiration pour la population des métropoles et des centralités : Pour assurer cette fonction, les communes de montagne doivent être épaulées dans leur projets de développement, d'expérimentation et de d'innovation afin de rester des territoires exemplaires pour l'accueil touristique.

La montagne peut devenir une source importante d'énergie renouvelable, (hydroélectricité, bois énergie, plateforme de bois énergie et biomasse, etc...) à condition que les projets aboutissent, ce qui n'est pas le cas actuellement faute de financement, de structure porteuse et de volonté générale.

La montagne est en plein déclin agricole: les mesures actuelles ne fonctionnent pas: Les aides agricoles doivent être modifiées pour privilégier la qualité de la production et non la quantité : cette évolution doit être supportée pas la Région Sud.

Vote : 17 voix pour (unanimité)

7. Reconstruction de la Cabane Pastorale des Casses

Le Maire expose que le projet de reconstruction de cette cabane, détruite par une avalanche durant l'hiver 2018, progresse et que le dossier de subvention sera déposé auprès du guichet unique (DDT 05) pour le 30 avril 2019.

Compte tenu de l'avancement du projet de l'architecte et prenant en compte :

- Les contraintes techniques de protection contre les avalanches (selon avis du RTM),
- L'importance de cette cabane qui est une cabane principale habitée de juin à octobre,
- Les conditions de confort nécessaires à l'accueil de plusieurs bergers.
- La nécessité de construire un bâtiment durable et écologique.
- La volonté de pérenniser la présence des troupeaux et de la transhumance sur la commune.



Commune d'Abriès-Ristolas



Le Maire propose le plan de financement suivant :

Architecte 10 000 € HT + Construction 140 000 € HT Total : 150 000 € HT

Subvention Région, Département et Fonds Européens : 75 % (112 500 € HT)

Autofinancement de la commune 25%. (37 500 € HT)

Vote : 17 voix pour (unanimité)

8. Questions diverses :

Harmonisation des règlements et tarifs des cinq cimetières de la commune d'Abriès-Ristolas.:

Prenant en compte la fusion des deux communes d'Abriès et de Ristolas, il est souhaitable que la gestion des cinq cimetières (Abriès, Ristolas, Le Roux, La Monta et L'Echalp) soit harmonisée sous la forme de règlements et de tarifs communs. Les Commissions en charge feront des propositions afin qu'une délibération soit proposée au conseil municipal.

Parcelle communale dit « des Poneys » :

Rappel : Un repreneur s'est manifesté pour recréer une activité équestre. Le départ de l'ancien locataire devient urgent.

Vente des gites Hannibal :

Le dossier des numérotations des parcelles cadastrales, qui avait été égaré par le Service du Cadastre de Gap, a été reconstitué et soumis à nouveau : un retour rapide est espéré.

Prochain Conseil Municipal :

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15